

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 mai 2025

RENFORCER LA SOLIDARITÉ ENVERS LES RETRAITÉS PAUVRES - (N° 1344)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS14

présenté par
Mme K/Bidi, rapporteure

ARTICLE 2

Substituer aux mots :

« l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à »

les mots :

« les organismes de sécurité sociale est compensée à due concurrence par la majoration de »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une erreur matérielle.